



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0585

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Maison du Rhône (MDR) - Réaménagement partiel des locaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0585**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Maison du Rhône (MDR) - Réaménagement partiel des locaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Maison du Rhône (MDR) du 2° arrondissement est installée au 9 bis, rue Sainte-Hélène, dans un bâtiment datant du XIXème siècle (tour à tour couvent, puis gendarmerie, avant de connaître sa destination actuelle). Ce bien, transféré à la Métropole de Lyon en pleine propriété suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, souffre d'un certain nombre de difficultés de fonctionnement.

L'accueil du public est à améliorer :

- visibilité de l'entrée du public depuis l'extérieur,
- insuffisance du nombre de points d'accueil ;
- manque de place pour organiser correctement la fonction accueil avec pour conséquence une concentration des flux dans un espace confiné. Cette MDR assure également l'accueil des demandeurs d'asile, primo-arrivants et déboutés, de la Métropole ;
- conflits d'usage entre l'accueil et la PMI (protection maternelle et infantile), située juste à coté.

Le niveau de service offert par le bâtiment est globalement insuffisant :

- locaux exigus,
- surfaces mal distribuées : un seul box d'entretien est accessible depuis l'accueil. Il est ainsi sur-utilisé. Ce box étant, de plus, situé tout près de la PMI, la MDR a décidé de ne pas organiser de pesées de nourrissons en même temps que les permanences sociales. De fait, ce sont ces contraintes spatiales qui déterminent l'organisation de la MDR, au détriment des besoins de la population,
- cheminements souvent illisibles, difficulté à se repérer dans le bâtiment (dispersion des services de la MDR sur tout le site, circulations discontinues, etc.),
- accessibilité à traiter dans sa globalité (largeurs de portes, et aucune accessibilité PMR au R+1, faute d'ascenseur,
- équipements en mauvais état, notamment au R+1 (fixation des luminaires, étanchéité des menuiseries à reprendre, travaux de propreté à réaliser dans des bureaux, etc.).

La MDR du 2° arrondissement regroupe 39 agents et a accueilli 14 448 personnes en 2014. Son pic de fréquentation hebdomadaire correspond à la distribution des aides financières liées à l'enfance. Le mercredi après-midi, en moyenne, 70 personnes passent à cette occasion dans les 4,5 mètres carrés séparant la salle d'attente de la banque d'accueil.

Le bâtiment accueille également la direction infrastructures et mobilité du Département du Rhône (36 agents aux 1er et 2° étages), des équipements de la Ville de Lyon (une micro-crèche et une salle communale au rez-de-chaussée) et 2 logements de fonction.

A l'automne 2015, le Département du Rhône va quitter les locaux qu'il occupe : cette opportunité va permettre à la MDR de redéployer une partie de ses agents. Le programme de l'opération de réaménagement de la MDR du 2° arrondissement s'orientera selon les principes suivants :

- regroupement de la totalité de la fonction accueil au rez-de-chaussée (déplacement de la banque d'accueil, modification de l'entrée du public, redistribution des surfaces, création de box d'entretien),
- mise en accessibilité de l'ensemble du bâtiment (création d'un ascenseur pour traiter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) des niveaux R+1 et R+2, traitement des circulations intérieures),
- regroupement des bureaux des agents au 1er étage (installation dans les locaux libérés à l'automne 2015, après réhabilitation à minima et remplacement des luminaires et des menuiseries les plus dégradées).

Les travaux seront à mener en site occupé, afin de garantir la continuité du service public. Les surfaces libérées à l'automne 2015 par le Département du Rhône devraient suffire pour organiser le fonctionnement de la MDR pendant les travaux.

Afin de réaliser le lancement des études opérationnelles, de faire des diagnostics bâtiments avant travaux, des études de structures relatives à l'accessibilité, il est demandé une individualisation partielle d'autorisation de programme de 200 000 €.

Elle permettra également la réalisation des travaux de propreté notamment au niveau des locaux à récupérer du Département à l'automne 2015 : changements de luminaires et rafraichissement ponctuel de bureaux. Cette étape est le préalable au réaménagement global de la MDR.

Par ailleurs, les surfaces libérées par le Département du Rhône au 2° étage (270 mètres carrés de bureaux) ne seront pas réaffectées dans l'immédiat et feront l'objet de mesures de consignation (simple mise hors gel en saison hivernale) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études préalables au réaménagement partiel de la Maison du Rhône du 2° arrondissement.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P28 - fonctionnement des services - pour un montant de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 30 000 € en 2015, 170 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P28O4925A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.